

# L'étude des migrations grâce aux registres matricules militaires

L I O N E L K E S Z T E N B A U M  
Institut National d'Études Démographiques, Paris

This variety of threads alerts us to a crucial point: there were literally many roads taken during the period of large-scale change we associate with industrialization and capitalist development.

*Leslie Page Moch (1989, 97)*

**1. Introduction: migration et cycle de vie.** L'analyse de la mobilité géographique dans le passé, tout particulièrement en France, a longtemps été bridée par la faiblesse des données et des méthodes permettant un suivi précis de la résidence de chaque individu. Les phénomènes migratoires ont de ce fait été étudiés majoritairement à partir de données agrégées, comme celles des recensements ou de l'État-civil, qui ne fournissent la résidence qu'en quelques points du cycle de vie. Afin de dépasser ces limites pour la période contemporaine, des enquêtes rétrospectives ont été mises en place au cours des dernières décennies. Néanmoins, ce moyen ne peut être utilisé dès lors qu'il s'agit d'étudier les mécanismes de mobilité dans une perspective historique longue. Pour ce faire, nous avons donc suivi une autre voie à partir des données sur les changements de résidence consignées dans les registres matricules militaires.

En effet, de tous les événements démographiques, la migration est le plus difficile à observer car il faut posséder un observatoire à la fois temporel et spatial: observer un même lieu ou un même individu à différents moments du temps. La définition de la mobilité, comme changement de logement, est étroitement liée à celle de la résidence qui peut elle-même être pensée en terme spatial – une adresse, une commune, un département – ou temporel – durée de présence dans un espace donné. Regarder la migration, c'est dès lors observer des individus à un instant donné et définir à la fois une échelle pertinente pour mesurer le lieu de résidence et une durée à partir de laquelle la présence en ce lieu est considérée comme une résidence. De ce fait, si on peut mesurer les migrations en utilisant des techniques appropriées à partir de deux observations (par exemple des individus observés à la naissance et au mariage ou un même endroit étudié lors de deux recensements successifs), explorer les causes et les conséquences de la mobilité est plus ardu, voire impossible, si on ne dispose pas de trajectoires individuelles. Il faut pouvoir identifier les motivations des migrants, mais aussi examiner les changements induits par une migration.

Les registres matricules militaires, fruits de la mise en place d'une conscription universelle en France après la guerre franco-prussienne de 1870, constituent une source unique pour étudier les migrations. Ils fournissent en effet, dans le détail,

l'ensemble des résidences de chaque individu entre vingt et quarante-six ans (ces âges étant variables selon les situations individuelles et/ou la période considérée)<sup>1</sup>. Il est donc possible de suivre un migrant sur une partie importante de son cycle de vie, quel que soit l'endroit d'où il part et le lieu où il se rend. Il s'agit de repenser les migrations comme une succession de mouvements au cours de la vie pour évaluer une trajectoire continue. L'objet examiné n'est plus un même lieu duquel partent et dans lequel arrivent des migrants mais les migrants eux-mêmes dont on suit les déplacements entre différents lieux. Il sera ensuite possible d'interagir les caractéristiques des lieux avec celles des migrants.

L'objectif de cet article est de décrire le fonctionnement institutionnel des registres – en insistant notamment sur les changements induits par les différentes lois militaires entre 1870 et 1914 – de tester leur validité pour analyser les migrations dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle en France et, finalement, d'illustrer leurs avantages pour l'étude de la mobilité. Nous soulignons tout particulièrement l'intérêt des registres militaires pour explorer la diversité des migrations et leurs variations au cours du cycle de vie: comme le note Leslie Page Moch, la période de l'industrialisation est caractérisée par les nombreux chemins (*many roads*) empruntés par les migrants (Moch 1989, 96). Comprendre les migrations dans cette période, la contribution des migrations aux bouleversements économiques et, par-delà, comprendre ces bouleversements eux-mêmes, ne peut donc se faire sans une étude des migrations qui sorte du cadre de mesure des flux ou de l'analyse binaire ne prenant en compte que deux points du cycle de vie.

**2. Les registres matricules militaires.** Dès le départ, la migration a été le parent pauvre de la démographie historique, une faiblesse dont Louis Henry était parfaitement conscient (Gautier, Henry 1958). En réalité, jusqu'à récemment, elle n'a été étudiée qu'à une échelle locale, sous la forme de monographie, et jamais à une échelle globale, que ce soit historiquement ou géographiquement. En l'absence de registres de population, les recensements constituent une source précieuse pour étudier les migrations, surtout à partir du moment où ils renseignent le lieu de naissance et, plus encore, la résidence au recensement précédent (cette dernière information étant accessible tardivement, au XX<sup>e</sup> siècle). Les premières utilisations reposent sur les résultats agrégés constitués par la Statistique Générale de la France (SGF) après le dépouillement du recensement, soit à l'échelle de la France entière (Tugault 1973; Courgeau 1993b), soit de manière plus détaillée, par exemple pour les quartiers parisiens (Faure, Lévy-Vroelant 2007).

Collectés à l'échelle individuelle, les recensements peuvent aussi servir de base à des études monographiques sur tel ou tel lieu, seuls ou en complément avec les registres d'état-civil. Des sources alternatives existent, cependant, qui sont de plus en plus largement mises à profit pour mesurer et étudier les phénomènes migratoires: les listes électorales notamment, sont très populaires malgré le fait qu'elles ne consignent qu'une partie de la population; les données fiscales ou les déclarations de succession, elles aussi limitées à certains individus, ont également été mobilisées (Chatelain 1976; Dupâquier 1988). Enfin, pour des périodes plus récentes, des

enquêtes plus directes sont possibles (par exemple Cribier, Kych 1992). Une alternative, de plus en plus utilisée est les reconstitutions de familles, à des échelles plus ou moins larges, qui permettent de s'affranchir de la contrainte d'étudier un seul lieu mais nécessitent un travail de reconstitution ardu (Fontaine 1990; Rosental 1999; Bourdieu, Postel-Vinay, Rosental, Suwa-Eisenmann 2000). Enfin, l'étude des villes, comme forme spécifique, plus exigeante mais aussi plus complète, de monographie, s'est développée durant les dernières décennies (Pinol 1991; Faure 1992; Faure 1995; Pinol 1996 parmi d'autres).

Si tous ces travaux ont permis de préciser les contours du phénomène migratoire en France, l'absence de registres de population a grandement limité l'analyse précise des migrations, notamment pour la période antérieure à la Seconde Guerre Mondiale. Pour dépasser cette limite on met à profit les registres matricules militaires, qui fournissent pour chaque individu des renseignements considérables, notamment un suivi de la mobilité en continu. Ces informations sont uniques par de nombreux aspects; elles ne figurent pas, par exemple, dans les sources fiscales ou matrimoniales. Si cette source a déjà fait l'objet d'utilisations antérieures (Chamla 1962; Aron, Dumont, Le Roy Ladurie 1972), le relevé des résidences successives des conscrits n'a été mis à profit jusqu'ici que dans une seule étude d'envergure, celle de Jean-Claude Farcy et Alain Faure sur les migrations vers et à l'intérieur de Paris (Farcy, Faure 2003).

Comprendre l'intérêt spécifique comme les limites de cette source et préciser l'usage qui en est fait, implique avant tout de déchiffrer sa construction, son organisation et sa raison d'être. Les registres matricules sont en effet la conséquence directe d'une profonde réorganisation de l'armée française à la suite de la défaite de 1870. Décrire ces transformations, qui aboutissent, lentement, à la création d'une armée de conscrits mobilisables leur vie durant, permet de mieux comprendre le fonctionnement pratique de la source et sa spécificité dans le cadre de l'analyse des migrations.

L'armée française connaît des transformations sans précédent à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle qui se traduisent par le passage d'une armée quasi professionnelle à une armée de conscription (Corvisier 1992; Girardet 1998; Roynette 2000). Pour schématiser, l'organisation de l'armée oscille pendant un siècle entre deux extrêmes, une armée professionnelle, formée de militaires de carrière, en général recrutés sur la base du volontariat et une armée de conscription, où tous les hommes (valides) doivent un service personnel et universel. Cette opposition en recouvre nombre d'autres, notamment entre un service long effectué par une minorité (version professionnelle de l'armée) et un service court effectué par tous (service militaire universel). Entre ces deux extrêmes, nombre d'alternatives accordent une place plus ou moins importante à la conscription et, dès lors, se révèlent plus ou moins inégalitaires dans la pratique. Jusqu'à la loi Niel (1868), le remplacement est le principal vecteur de cette inégalité, permettant à ceux qui en ont les moyens de payer un autre pour effectuer, à leur place, le service militaire.

Au lendemain de la défaite face à la Prusse, la Loi Cissey (27 juillet 1872)

marque la mise en place d'un service militaire universel directement inspiré du modèle prussien, avec une armée active complétée par une armée territoriale (calculée sur la *Landwehr* prussienne) alimentées par de longues périodes de réserve. La suppression définitive de toute forme de remplacement, pour la première fois depuis la Révolution, est un élément essentiel de la réorganisation de l'armée, même si de nombreuses dispenses subsistent (par exemple soutien de famille, fonctionnaire, ecclésiastique, enseignant ou élève des grandes écoles). L'innovation majeure de la loi est la création des réserves, élément central du modèle prussien. Les conscrits accomplissent donc un service long (au départ vingt ans) divisé en quatre grandes parties, le service actif (le service militaire proprement dit), la réserve de l'armée active, l'armée territoriale et enfin la réserve de l'armée territoriale. Cette mesure marque le premier pas vers une armée de conscription universelle, passage qui n'est effectif qu'en 1905. En théorie, tout homme est soldat et peut être appelé à n'importe quel moment avant la fin de son service militaire qui survient à l'âge de quarante ans.

Plus qu'une modification ponctuelle, il s'agit d'une transformation profonde de l'armée mais aussi du rapport entre l'institution militaire et les citoyens. Les deux changements principaux, universalisation du service et organisation des réservistes, expliquent notre intérêt pour cette source. Le premier, la généralisation de la conscription qui conduit tous les Français de vingt ans à être appelés sous les drapeaux (sous réserve de leur aptitude physique) nous assure de disposer d'un échantillon relativement représentatif de la population française et, à l'exception des réformés médicaux, exempt de biais. Le second, la mise en place de la réserve, est l'élément clé qui donne à cette source tout son intérêt. Lorsqu'ils sont réservistes, les conscrits, c'est-à-dire tous les hommes non exemptés âgés de moins de quarante ans, sont astreints à un certain nombre d'obligations, et notamment la déclaration de leurs changements de résidence. Ces obligations constituent indéniablement l'originalité des registres matricules.

En effet, alors que jusqu'ici les militaires n'avaient pour seule préoccupation que de former un certain nombre de soldats et d'entretenir une armée, ils doivent maintenant gérer des soldats occasionnels et permanents, puisque tout homme âgé de moins de quarante ans est susceptible, à n'importe quel moment, d'être à nouveau sous les drapeaux. De fait, la création d'une réserve ne se limite pas à maintenir les hommes mobilisables en théorie mais requiert une organisation permettant de gérer au mieux les réservistes. Cette organisation passe par deux moyens. En premier lieu, tous les conscrits doivent pouvoir être retrouvés aisément en cas de guerre, ce qui explique l'obligation pour eux de déclarer tout déménagement survenant pendant leur période de réserve. Les registres matricules consignent ces déclarations successives de même que les autres informations relatives à chaque conscrit. En second lieu, la mise en place de plusieurs périodes de réserve permet de vérifier la qualité des réservistes et parfaire leur entraînement.

L'évolution historique du service militaire lui-même détermine ce que l'on peut attendre de la source et les limites qui en résultent. Le système ne connaît que des modifications mineures jusqu'en 1905. La ligne générale qui oriente ces évolutions

est la massification de l'armée: le service actif est de plus en plus court pour un nombre de plus en plus important de conscrits. La durée totale du service augmente assez rapidement, ce qui conduit à une augmentation de l'âge à la libération. Cet âge passe en effet de quarante-et-un ans au départ à quarante-six ans en 1889 (les effets de la loi étant rétroactifs, cette mesure concerne en fait toutes les classes postérieures à 1872). Pour notre étude, l'ensemble de ces modifications signifie une amélioration de l'échantillon puisque la durée pendant laquelle les conscrits sont observés augmente au cours de la période, à la fois du fait de l'augmentation du service militaire lui-même et de la diminution de la part du service actif dans celui-ci. Il représente cinq années sur vingt années de service militaire total sous le régime de la loi de 1872 (soit 25%) mais seulement trois ans sur vingt-cinq ans de service sous celui de la loi de 1889 (12%).

En réalité, le seul changement d'envergure après 1872 intervient en 1905. Le service militaire devient alors réellement universel, puisqu'il n'existe plus aucun motif de dispense, à l'exception bien entendu des motifs médicaux, qui entraînent soit l'exemption et donc la sortie définitive de tout service, soit le service auxiliaire, qui concerne des appelés suivis jusqu'à la libération de leurs obligations mais qui n'effectuent qu'une seule année de service. Pour la première fois (à l'exception peut-être de la Levée en masse d'août 1793) l'idée d'égalité devant le service n'est plus un vain mot. L'ensemble de ces mesures n'est pas sans conséquences sur le rapport entre les citoyens et l'armée. En particulier, l'évolution de la perception de l'armée est un point important pour garantir la qualité de la source utilisée et, partant, l'exactitude des informations recueillies. Or il n'y a aucun doute sur l'adhésion des citoyens au nouveau système, la meilleure preuve étant le succès incontestable de la mobilisation d'août 1914. Même si des disparités régionales subsistent très tard, jusqu'à la guerre et même au-delà<sup>2</sup>, ces différences ne doivent pas masquer que, globalement, le système de la conscription est rapidement entré dans les mœurs (Crépin 1998).

En parallèle, l'organisation de l'armée s'améliore et se perfectionne, au fur et à mesure que le nouveau système s'enracine. Une preuve factuelle simple apparaît à la lecture des registres eux-mêmes dont la forme évolue graduellement entre 1868 et 1878; les points importants de la nouvelle organisation, à commencer par le suivi des résidences, prennent en effet une place de plus en plus importante. Les autres changements vont dans le même sens, ainsi de la création du service auxiliaire, chargé de l'État-major, des voies ferrées, etc., destiné à employer ceux qui ne sont pas aptes à un service complet (Loi de 1889).

Au final, les modifications apportées à l'organisation militaire après 1872 conduisent à une transformation des rapports entre l'armée et les citoyens, désormais de plus en plus nombreux à être appelés sous les drapeaux puis maintenus comme réservistes. Ces changements supposent et alimentent la production d'informations qui fournissent la matière première d'une analyse longitudinale des trajectoires individuelles des Français nés dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. D'une part, grâce à l'universalisation du service militaire, pensée dès 1868 mais progressivement mise

en place et institutionnalisée en 1905, on dispose d'un échantillon quasi-exhaustif, contenant 90% de la population masculine. D'autre part, la mise en œuvre d'un système de service militaire long, qui repose pour une part essentielle sur l'organisation et le contrôle des réservistes, fait des registres matricules, traduction concrète de la nouvelle organisation militaire, une source presque idéale pour l'analyse des migrations dans la France de la Troisième République.

Les informations fournies par les registres matricules ont donc deux origines différentes, certaines étant directement recueillies par l'armée au moment du passage devant le conseil de révision, tandis que les autres – particulièrement les changements de domicile – sont simplement collectées à partir des déclarations des conscrits entre vingt et quarante-cinq ans (voir un exemple de registre matricule sur la Figure 1). Les premières résultent donc d'une observation ponctuelle à l'âge de vingt ans. Le passage devant le conseil de révision, moment central de la vie des appelés, joue un rôle essentiel dans l'examen des conscrits, consignait nombre de renseignements relatifs à leur situation à ce moment-là.

La seconde partie des informations consignées dans les registres matricules provient de la collecte par l'armée des résidences successives des réservistes. Ces derniers sont contrôlés à plusieurs reprises après la fin de leur service actif, sous la forme de périodes d'exercices qui ont un rôle concret pour l'armée: maintenir opérationnelle la réserve et s'assurer de la qualité des soldats qui la composent; ces périodes de réserve constituent aussi la meilleure garantie de la valeur du suivi des résidences puisqu'une mauvaise déclaration antérieure est immédiatement remarquée<sup>3</sup>. Une limite cependant, au moins pour l'historien: le lieu de résidence est le seul élément qui est périodiquement collecté par les autorités militaires et, à ce titre, reporté sur les registres matricules; par exemple ni la profession ni l'état marital ne sont consignés. La seule exception concerne les condamnations judiciaires qui sont reportées systématiquement sur les registres matricules, fournissant là un matériau unique pour les historiens (Farcy, Faure 2003, 19-22). Enfin, le décès est reporté sur le registre matricule lorsqu'il survient avant la libération définitive des obligations militaires: le maire de la commune de décès a obligation d'informer le bureau de recrutement le plus proche du décès. Le nombre important de décès relevés sur les registres semble être la meilleure indication de la qualité de cette information même si il n'est pas possible de s'assurer que cela ait été fait systématiquement.

On peut penser que la qualité du suivi diminue avec l'âge, puisque les périodes de réserve diminuent en nombre et en importance (au-delà de trente ans environ). S'il n'existe aucun moyen de contrôler ce point, on peut toutefois argumenter que les premières années voient l'installation d'une sorte de routine qui contribue à faire de la déclaration de changement de résidence une habitude. Après le service actif, les conscrits sont versés dans la réserve de l'armée active. Ils effectuent alors deux périodes d'exercices d'une durée de quatre semaines environ. Ensuite, ils passent dans l'armée territoriale, où ils ne sont assujettis qu'à une période de deux semaines. Au final, s'il est effectivement «impossible d'apprécier si la loi était toujours scrupuleusement observée», l'importance des contrôles et la qualité des

Fig. 1. Un exemple de registre matricule

**Nom :** Cravers  
**Prénoms :** Joseph Jean Marie Surnom :

**Numéro matricule du recrutement :** 63  
**Classe de mobilisation :** 1895

**ÉTAT CIVIL.**  
 Né le 28 octobre 1865, à Chailland, canton de Chailland, département de la Mayenne, résidant à Chailland, canton de Chailland, département de la Mayenne, profession de Cultivateur, fils de François et de Marchand Marie Jeanne, domiciliés à Chailland, canton de Chailland, département de la Mayenne.

**SIGNALEMENT.**  
 Cheveux ch, sourcils chât. fonc, yeux ch, front ordinaire, nez moyen, bouche moyenne, menton large, visage oval. Taille: 1 m. 62 cent. Taille rectifiée: 1 m. cent. MARQUES PARTICULIÈRES:

**Degré d'instruction :** générale (1). 3, militaire (2). exercé

**DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.**  
 (Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)  
 Bon  
 Compris dans la 1<sup>re</sup> partie de la liste de recrutement cantonal. (1<sup>re</sup> portion).

**DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.**  
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)  
 Part. pour le 101<sup>er</sup> de ligne le 1<sup>er</sup> Décembre 1886 comme appelé avant au corps le dit pour immatriculer sous le n° 1102 le 27 juillet 1887. Part. dans la réserve active le 23<sup>er</sup> 1890. Certificat de bonne conduite "accordé".  
 Passé dans la réserve de l'armée active le 22 Septembre 1890

**LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.**

| Date        | Commune   | Subdivisions |
|-------------|---|--------------|
| 11 X 91     | Paris 1 <sup>er</sup> arr. St. Germain des Près | R            |
| 9 Juin 92   | Soissons  | R            |
| 27 9 1893   | St. Denis de Noyon                              | R            |
| 16 Avril 94 | Marseille, 8 <sup>ème</sup> arr. - boulevard    | R            |

**Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).**  
 Dans l'armée active: 101<sup>er</sup> de ligne  
 Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active: Régiment d'infanterie 114<sup>ème</sup> à Mayenne  
 Dans l'armée territoriale et dans sa réserve: 26<sup>ème</sup> Regt. d'infanterie 1631 11<sup>ème</sup> C<sup>ie</sup>

**Dans l'armée active.**  
 A accompli une 1<sup>re</sup> période d'exercices dans le 102<sup>ème</sup> de ligne du 22 Août au 18<sup>ème</sup> 1892  
 A accompli une 2<sup>e</sup> période d'exercices dans le 114<sup>ème</sup> Régiment d'infanterie du 27 août au 19 septembre 1897.  
 Passé dans l'armée territoriale le 1<sup>er</sup> novembre 1897

**Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.**  
 A accompli une période d'exercices dans le 11<sup>ème</sup> régiment 1<sup>er</sup> d'infanterie du 8 au 21 octobre 1900.  
 Passé dans la réserve de l'armée territoriale le 1<sup>er</sup> novembre 1900.  
 Libéré du service militaire le 1<sup>er</sup> octobre 1901.

**ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME A ÉTÉ PASSÉ DANS**

| la disponibilité de l'armée active. | la réserve de l'armée active. | l'armée territoriale. | la réserve de l'armée territoriale. | DATE de la LIBÉRATION du service militaire. |
|-------------------------------------|-------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|---|
| juillet 1891                        | juillet 1892                  | juillet 1893          | juillet 1894                        | juillet 1895                                |
| juillet 1896                        | juillet 1897                  | juillet 1898          | juillet 1899                        | juillet 1900                                |
| juillet 1901                        | juillet 1902                  | juillet 1903          | juillet 1904                        | juillet 1905                                |

**Résidences**

**Source:** Archives départementales de la Mayenne.

adresses relevées semblent plaider en faveur d'une «routine entretenue par la peur du gendarme» (Farcy, Faure 2003, 19).

Malgré leur relative exhaustivité, les registres matricules sont entachés de deux biais. Le premier correspond à une sélection à l'entrée: une partie importante de la population échappe au suivi des registres. La population féminine tout entière est, par construction, un angle mort de l'analyse à partir des registres matricules. Pour les hommes, le suivi est relativement complet mais manquent à l'appel les étrangers (puisque seuls les Français effectuent le service militaire) et les exemptés pour raison médicale. Même numériquement faibles<sup>4</sup>, ceux-ci présentent des caractéristiques particulières par rapport aux conscrits et il ne faut donc pas perdre de vue que les registres renseignent uniquement les migrations des individus relativement bien portants<sup>5</sup>.

Le second biais est lié à une sortie prématurée de l'échantillon. Outre le cas évident du décès du conscrit, sa réforme avant la fin du service – uniquement pour motifs médicaux – est plus problématique dans la mesure où, de ce fait, on ne peut observer des individus dont le profil a changé et dont le comportement migratoire a de fortes chances d'avoir également été modifié. Comme le montre le Tableau 1, près des deux tiers des conscrits sont observés jusqu'à la fin de leur service militaire. Pour ceux-ci, nulle difficulté donc puisque l'ensemble de leur trajectoire migratoire entre 20 et 46 ans est connue. Les autres échappent à l'observation par décès ou réforme, qui concernent respectivement un quart et un dixième de l'échantillon. Ces chiffres reflètent eux-mêmes l'aptitude physique des conscrits et ils varient donc dans l'espace et le temps. L'étude de la cohorte 1880 par Jean-Claude Farcy et Alain Faure met ainsi en évidence l'opposition entre Paris, où 60% des conscrits observés un an sont observés jusqu'à la fin du service militaire et la province, où ce chiffre dépasse les 70% (Farcy, Faure 2003, 30).

En conclusion, l'organisation de l'armée instituée après 1872 repose en grande partie sur le contrôle permanent des réservistes. Le suivi des résidences, qui se double d'un suivi judiciaire, va de pair avec un retour régulier des réservistes à la

Tabl. 1. *Distribution de l'échantillon selon les motifs de sortie d'observation*

| Motif de fin d'observation | N     | %      | % cumulé |
|----------------------------|-------|--------|----------|
| Fin du service militaire   | 1.853 | 63,72  | 63,72    |
| Réforme                    | 290   | 9,97   | 73,69    |
| Décès                      | 698   | 24,00  | 97,70    |
| Inscription maritime       | 28    | 0,96   | 98,66    |
| Insoumission               | 13    | 0,45   | 99,11    |
| Autres cas                 | 26    | 0,89   | 100,00   |
| Total                      | 2.908 | 100,00 |          |

Lecture: distribution de l'échantillon selon le motif de fin d'observation. «Autres cas» correspond aux militaires de carrière (qui ne sont jamais observés car ils ne deviennent pas réservistes) ou aux cas particuliers, comme par exemple les individus exclus de l'armée pour raisons judiciaires.

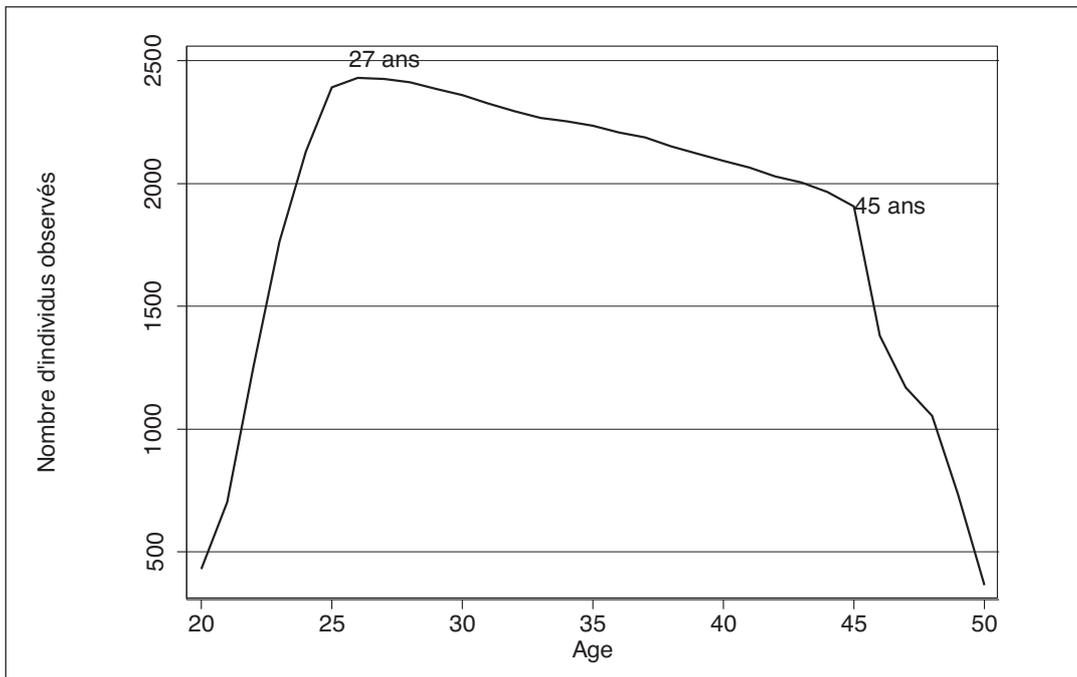
vie militaire. L'ensemble de ces éléments constitue une preuve certaine de la qualité des informations recueillies par l'armée et consignées dans les registres matricules. Ces derniers, qui prennent leur forme définitive en 1878, constituent un véritable dossier sur chaque conscrit, dont l'entretien permanent jusqu'à la libération du service compose un observatoire sans équivalent de la mobilité géographique.

**3. Mesurer les migrations.** Concrètement, les registres matricules sont consignés dans les archives départementales qui correspondent à la région militaire de résidence des parents lorsque le conscrit a vingt ans. Pour des raisons pratiques, on travaille donc à l'échelle départementale: ici, on a collecté l'ensemble des conscrits dont le nom commence par les lettres TRA dans un département donné. Il s'agit en effet de constituer un échantillon mobilisable dans le cadre de l'enquête TRA – vaste enquête de démographie historique lancée dans les années 1980, elle repose sur tous les individus dont le nom commence par ces trois lettres, ce qui permet la reconstitution des trajectoires et de l'environnement familial des personnes enquêtés<sup>6</sup>. Nous collectons donc les conscrits TRA qui seront ensuite appariés avec le reste de l'enquête, ce qui permet un enrichissement considérable des sources militaires.

Le choix des départements visités répond à plusieurs critères afin d'obtenir simultanément une bonne représentation à l'échelle de la France entière et un équilibre relatif entre les grands ensembles géographiques auxquels on s'intéresse, rural/urbain, agricole/industriel, région en déclin/région en expansion par exemple. Au final, nous avons retenu seize départements: outre Paris et la région parisienne (Seine, Seine-et-Marne et Seine-et-Oise), incontournables, il s'agit de la Charente, la Côte d'Or, la Creuse, l'Eure, le Finistère, le Loir-et-Cher, la Loire, la Mayenne, le Pas-de-Calais, les Basses-Pyrénées (Pyrénées-Atlantiques aujourd'hui), le Tarn, le Vaucluse et les Vosges. Paris représente 28% de l'échantillon d'ensemble alors que sa part dans la population française de l'époque est plutôt de 12%, de même le taux d'urbanisation d'ensemble est de 52% tandis qu'il oscille, dans la période, entre 30 et 50% pour la France entière. Cette surreprésentation de l'urbain, qui est entièrement due à Paris, est le seul biais manifeste résultant des choix géographiques adoptés. Notre échantillon est donc constitué par tous les individus TRA nés entre 1848 et 1900 et recensés à vingt ans dans les seize départements choisis, soit au total 2896 individus. Ils sont observés dans les registres matricules entre 1870 et 1940 environ.

Au final, environ les deux tiers de l'échantillon sont observés au moins vingt ans (soit près de 2000 conscrits). La prise en compte simultanée de durées d'observation différentes et d'un service actif plus ou moins long permet de saisir l'évolution de l'échantillon avec l'âge. Ainsi, on peut voir sur la Figure 2 le nombre d'individus observés à chaque âge. Globalement, 2609 individus sont observés au moins un an mais le nombre d'individus présents simultanément dans l'échantillon à un âge donné est toujours inférieur à ce chiffre. L'évolution générale de la courbe reflète les différences dans le suivi individuel. Elle appréhende la capacité de l'échantillon pour l'analyse du cycle de vie. Au départ, l'augmentation rapide traduit la sortie

Fig. 2. Nombre d'individus suivis à chaque âge



progressive du service actif. Le maximum est atteint à vingt-sept ans, avec 2.424 individus observés, au moment où tous les conscrits qui n'ont pas choisi un engagement de longue durée ont achevé leur service actif. Ensuite une lente décroissance, entre vingt-sept et quarante-cinq ans, correspond aux réformes et décès qui surviennent pendant le service militaire. A partir de quarante-cinq ans, l'échantillon diminue très rapidement, la plupart des conscrits étant libérés de leurs obligations à cet âge ou peu après (ce qui traduit l'allongement de la durée du service au cours du temps déjà mentionnée *supra*). En somme, l'observatoire de la mobilité constitué à partir des registres matricules court de vingt à quarante-cinq ans.

Avant d'en venir à l'étude des migrations, il convient de s'assurer de la représentativité de l'échantillon utilisé, aussi bien pour évaluer la mobilité de cycle de vie que pour analyser l'évolution historique. Notre propos correspond ici à une comparaison de l'échantillon obtenu à partir des registres matricules appliqués à l'enquête TRA (TRA-militaires) avec l'étude classique d'Yves Tugault (1973) sur les migrations internes en France, qui exploite les données des recensements. Il s'agit de mesurer la capacité de notre échantillon à évaluer les phénomènes migratoires à l'œuvre en France durant la période d'étude, que ce soit pour le taux de mobilité d'une année donnée ou le trend historique d'ensemble.

Dans ses *Cinq études sur les migrations internes*, Yves Tugault analyse soigneusement la mobilité en France entre 1881 et 1962 à partir des recensements successifs. En laissant de côté la première étude, consacrée à l'aspect méthodologique et les quatrième et cinquième, qui concernent la période postérieure à 1954, nous com-

parons les résultats obtenus à partir des recensements exploités par Tugault à la mobilité telle qu'elle peut être mesurée dans l'échantillon TRA-militaire. La comparaison porte sur deux aspects: la mobilité par âge et son intensité à quarante-cinq ans par cohorte. Dans les deux cas, l'ouvrage de Tugault considère essentiellement les changements de département entre la naissance et le moment de l'observation. C'est donc sur cet aspect de la migration que portera notre comparaison<sup>7</sup>.

Dans la seconde étude, Yves Tugault considère la mobilité par âge entre départements à partir de la comparaison entre le département de naissance et le département de résidence au moment du recensement. Cette analyse n'est possible, dans la période concernée, que pour deux recensements, 1901 et 1911, qui renseignent par groupe d'âge le nombre de résidents d'un département donné nés dans un autre département. Tugault en déduit la proportion, par âge, de personnes qui résident hors de leur département de naissance au moment du recensement. De là, à partir de l'extrapolation de la courbe par âge obtenue pour chaque cohorte successive (à partir de deux ou trois points, un par recensement), il détermine l'intensité finale de la migration pour chaque cohorte (en réalité par cohorte quinquennales, les recensements étant espacés de cinq années).

Prenons ces deux mesures, proportion de migrants par âge à une date donnée et intensité finale de la migration par cohorte, comme une base de comparaison avec notre échantillon. Dans les deux cas, afin d'obtenir une comparaison pertinente, plaçons-nous pour les TRA-militaires dans les mêmes conditions que les données du recensement. On peut en effet obtenir pour notre échantillon exactement les mêmes indicateurs que Tugault pour la France entière. Bien entendu, la comparaison porte uniquement sur le sexe masculin, le seul disponible dans les registres matricules (les résultats de Tugault étant fournis séparément pour les deux sexes).

Le premier calcul porte sur des individus d'âges différents et donc appartenant à des cohortes variées. L'année est fixée tandis que l'âge et la cohorte varient. Dans un second temps, on fixe l'âge, soit quarante-cinq ans pour se conformer aux résultats de Tugault (1973, 32 et 35 à 38, en particulier tableau IV et graphique 4), et on laisse libre la cohorte. On observe ainsi au même âge des individus nés la même année (les mêmes années en fait puisqu'il s'agit de cohortes quinquennales) et on détermine la proportion de migrants interdépartementaux par cohorte de naissance. Concrètement, pour les TRA, on considère tous les individus présents dans l'échantillon jusqu'à l'âge de quarante-cinq ans au moins et on observe leur résidence à cet âge.

L'étude comparée de la proportion par âge de migrants interdépartementaux en 1901 (Tableau 2), donne une première idée de la précision de notre échantillon. L'estimation globale obtenue pour les TRA est tout à fait comparable aux résultats de Tugault pour la France entière, avec une erreur moyenne comprise entre un demi et douze pour cent des taux estimés par Tugault. En outre, cet écart semble tout à fait aléatoire, n'exprimant pas une tendance générale qui pourrait se traduire par une sous-estimation ou une sur-estimation systématique de la mobilité dans notre échantillon. La somme des écarts est très proche de zéro, les écarts à la haus-

Tabl. 2. *Comparaison entre l'échantillon TRA et les résultats de Tugault (1973) – par âge*

| age | N TRA | Taux de mobilité |      |       | Ecart relatif |
|-----|-------|------------------|------|-------|---------------|
|     |       | Tugault          | TRA  | Ecart |               |
| 15  | 271   | 17,1             | 18,6 | 1,5   | 8,77          |
| 20  | 102   | 22,5             | 19,8 | -2,7  | -12,00        |
| 25  | 217   | 26,1             | 23,7 | -2,4  | -9,20         |
| 30  | 210   | 27,2             | 28,2 | 1,0   | 3,68          |
| 35  | 186   | 27,3             | 29,3 | 2,0   | 7,33          |
| 40  | 154   | 26,6             | 26,5 | -0,1  | -0,38         |
| 45  | 61    | 25,7             | 24,1 | -1,6  | -6,23         |

Source: Tugault (1973, Tableau III, 28). Moyenne mobile sur trois groupes d'âge pour les TRA. Rappelons que les chiffres traduisent la proportion (en pourcentage) d'individus résidant hors de leur département de naissance l'année 1901, par groupes d'âge quinquennaux. La colonne 'Ecart relatif' renseigne l'écart par rapport à Tugault, elle vaut donc  $[(\text{TRA} - \text{Tugault}) / \text{Tugault}] \times 100$ .

se compensant pratiquement exactement ceux à la baisse. Globalement, ces résultats proviennent soit de la faiblesse numérique de notre échantillon soit de sa composition géographique particulière et excluent tout biais lié à la source. Les registres matricules, en dépit des limites évoquées précédemment se révèlent un outil tout à fait adéquat pour l'étude de la mobilité au cours du cycle de vie. Si l'on considère dans le détail les écarts par groupe d'âge, on remarque des écarts plus importants aux deux extrêmes (quinze et vingt ans ou quarante-cinq ans), ce qui est peut-être lié à l'absence des exemptés dans notre échantillon. L'écart observé pour le dernier âge tient certainement plus au petit nombre d'individus TRA observés à cet âge.

Comme le montre cette comparaison, les registres matricules saisissent bien le parcours migratoire des individus sur l'ensemble du cycle de vie considéré. On pouvait légitimement en douter au vu de la construction même de la source, les conscrits risquant de négliger la déclaration de leurs déménagements avec la diminution de leurs obligations militaires. Le zèle relatif des réservistes à obéir au règlement aurait pu se dégrader avec l'âge, au fur et à mesure que s'estompe le souvenir du service armé et les éventuelles punitions attachées à une non-déclaration. Il peut aussi diminuer parce que les tâches familiales ou professionnelles paraissent plus importantes lorsque les individus avancent en âge. Or la comparaison présentée ici montre clairement que tel n'est pas le cas, les conscrits déclarent aussi bien leur résidence lorsqu'ils sortent du service actif (après vingt ans) que lorsqu'ils sont dans la réserve de l'armée territoriale à la fin de leurs obligations militaires (après quarante ans). L'explication la plus immédiate à cette obéissance de longue durée vient certainement de la routine qui s'installe pendant toute la période de suivi militaire. La déclaration des mobilités, effectuée tout d'abord soit par respect de l'autorité, soit par peur de la sanction qui résulterait d'un oubli, est prolongée par habitude jusqu'à la libération finale. Dès lors, sans être parfait, le suivi des migrations entre vingt et quarante-cinq ans par les registres matricules se révèle extrêmement correct, notamment pour estimer la mobilité au cours du cycle de vie.

Tabl. 3. Comparaison entre l'échantillon TRA et les résultats de Tugault (1973) – par cohorte

| cohorte | N TRA | Taux de mobilité |      |       | Ecart relatif |
|---------|-------|------------------|------|-------|---------------|
|         |       | Tugault          | TRA  | Ecart |               |
| 1856    | 150   | 26,4             | 27,2 | 0,8   | 3,03          |
| 1861    | 189   | 26,9             | 29,1 | 2,2   | 8,18          |
| 1866    | 203   | 27,5             | 28,6 | 1,1   | 4,00          |
| 1872    | 201   | 28,8             | 30,6 | 1,8   | 6,25          |
| 1876    | 216   | 31,5             | 30,7 | -0,8  | -2,54         |
| 1881    | 165   | 33,4             | 31,8 | -1,6  | -4,79         |
| 1886    | 167   | 34,3             | 32,9 | -1,4  | -4,08         |
| 1897    | 154   | 34,6             | 34,9 | 0,3   | 0,87          |

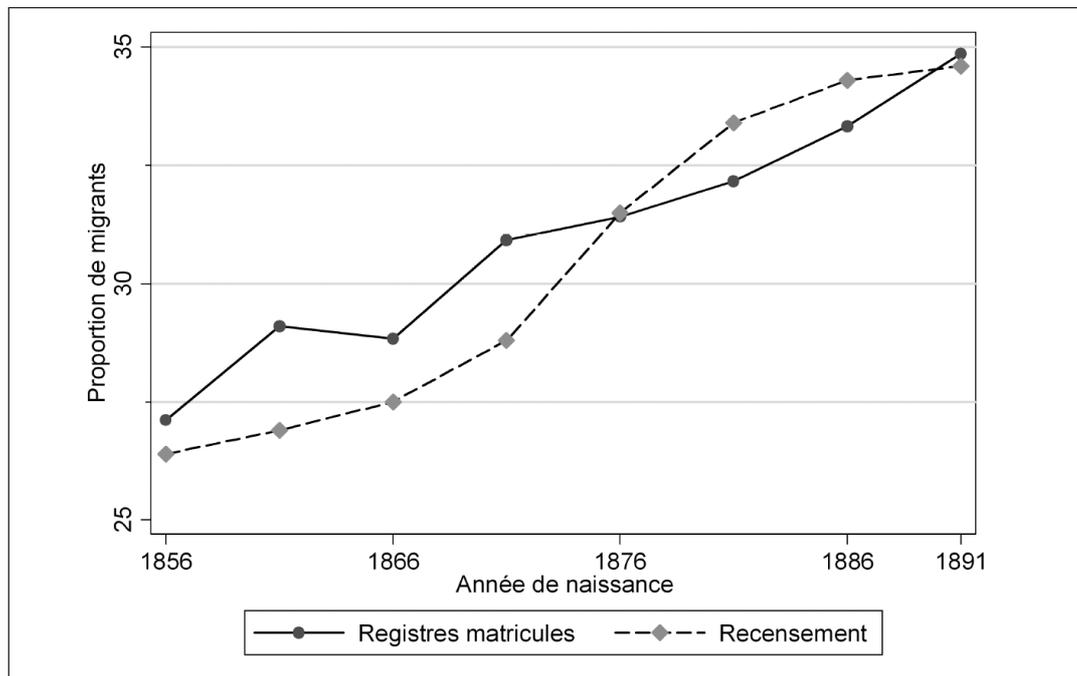
Source: Tugault (1973, Tableau IV, 32). Moyenne mobile sur trois cohortes pour les TRA.

La comparaison précédente est limitée à l'observation de la mobilité par âge afin de déterminer dans quelle mesure la qualité de la déclaration de résidence varie ou non avec l'âge du déclarant. En montrant qu'il n'y avait pas de variation notable de la précision des registres matricules avec l'âge, elle a mis en évidence la capacité de la source à suivre les conscrits sur leur cycle de vie. La seconde comparaison (Tableau 3 et Figure 3) porte sur la proportion de migrants interdépartementaux pour différentes cohortes, à un âge fixé. Il s'agit là de vérifier que la qualité du suivi ne varie pas au cours du temps. Tout d'abord, la tendance générale (augmentation de la mobilité interdépartementale de 26 à 34% environ pour les cohortes considérées) est remarquablement bien rendue par notre échantillon.

L'observation fine des écarts ponctuels révèle la grande précision du suivi des mobilités par l'échantillon TRA. Ces écarts sont inférieurs à ceux du cas précédent – analyse par âge – et ils ne dépassent jamais 10% des taux mesurés par Tugault, le taux moyen d'erreur étant d'environ 4%. Là encore, la somme des écarts, proche de zéro, corrobore l'idée d'une absence de biais spécifique qui résulterait, par exemple, d'une dégradation ou d'une amélioration du suivi au cours du temps. Le fait de considérer des cohortes entières permet d'obtenir une estimation globale. On pouvait, a priori, mettre en doute la capacité d'observation des registres matricules sur le long terme, que ce soit en amont, au moment de la mise en place des registres, ou en aval, après la première guerre mondiale. Aucune de ces deux hypothèses ne semble vérifiée au vu de ces résultats.

Compte tenu de l'infériorité numérique de notre échantillon, ces résultats sont extrêmement impressionnants. Qu'il s'agisse de l'évolution de la mobilité mesurée transversalement, par âge, ou longitudinalement, par cohorte, la comparaison avec les calculs de Tugault montre l'excellente précision de l'échantillon TRA issu des registres matricules militaires. Dans les deux cas, les écarts entre notre échantillon et l'estimation de Tugault obtenue à partir des recensements sont très faibles et paraissent simplement liés aux effectifs réduits de nos données. Cette double com-

Fig. 3. Proportion de résidant à 45 ans hors de leur département de naissance (par cohorte)



Source: Tableau précédent.

parison assure la représentativité de l'échantillon utilisé pour l'analyse des migrations, que l'on considère l'étude des tendances de la mobilité au cours du temps ou de son évolution par âge.

**4. Un pays sédentaire?** Globalement, la migration en France au XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle n'apparaît pas fondamentalement différente de celle des autres pays européens avec une augmentation générale de la population, qui se traduit par une accélération des migrations avec une nette polarisation entre zones de départ et zones d'arrivée: à l'exception de la région parisienne, les départements de forte immigration sont aussi des départements de faible émigration et réciproquement (Dupâquier 1988, 185-186). Le développement urbain ou industriel inégal suivant les régions entraîne une redistribution de la population à l'intérieur du pays (Moch 1992, 102-143). En particulier, la redistribution spatiale de l'industrie, qui se concentre peu à peu en ville, tend à réorienter les flux de migrants, à fixer en ville ceux qui n'étaient autrefois que des migrants saisonniers ou temporaires (Ogden, White 1989 notamment chapitre 7). L'image générale est finalement celle de «la persistance des traits anciens» (Dupâquier 1988), notamment en ce qui concerne les grands équilibres régionaux ou la hiérarchie urbaine, avec une transformation lente des structures migratoires qui entraîne une réduction des migrations temporaires, un développement des villes ou des premières banlieues et des déséquilibres importants dans la répartition spatiale de la population, par sexe ou par âge notamment – les femmes et les jeunes étant surreprésentés en ville.

Toutefois deux facteurs distinguent la France et produisent certains traits spé-

cifiques. D'une part, comme le souligne Paul White, dans le chapitre de Ogden, White (1989) consacré aux migrations internes, le contexte général de faible fécondité renforce l'importance relative des migrations, notamment vers les villes, ce qui explique certainement la charge excessive donnée au seul exode rural. La forte croissance des villes (de Paris notamment) se fait au détriment de la population des campagnes. Paul White considère même qu'il s'agit là d'une sorte de cercle vicieux, la migration concernant les populations les plus fécondes, elle accélère encore la baisse de la fécondité. Quoiqu'il en soit, alors que, dans la théorie classique de la migration, l'accroissement naturel est une cause principale de la mobilité puisque la population «en excès» est contrainte de partir, vers les villes ou vers l'étranger (Baines 1985), cet argument ne peut pas être invoqué concernant la migration en France pour cette époque.

La seconde spécificité française tient précisément à la lenteur de l'exode rural, du moins comparée à celle de ses voisins, Angleterre et Allemagne notamment. Pendant longtemps la France conserve un important secteur agricole qui va de pair avec une forte population rurale. A cela s'ajoute une très forte concentration économique dans un petit nombre de lieux: les régions industrielles du nord et de l'est ainsi que les grandes villes et tout particulièrement Paris, dont le poids dans l'ensemble du pays ne cesse d'augmenter à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la capitale concentrant des ressources de tout type, économiques, sociales, culturelles et politiques. Pourtant, tout comme dans le reste de l'Europe, l'exode rural a longtemps dominé à l'excès la scène française de l'analyse des migrations. Les travaux qui lui ont été consacré relativisent l'importance du phénomène et insistent sur sa lenteur, en France du moins (Merlin 1971), l'idée que le cadre général de la mobilité est profondément modifié par l'industrialisation (à travers le passage d'une société sédentaire ou presque à un monde extrêmement mobile) s'est maintenu jusqu'à très récemment. Il faut attendre les dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle pour assister à une remise en cause par l'historiographie de ce paradigme, à l'échelle de l'Europe tout entière<sup>8</sup>. En France, l'ouvrage de Rosental (1999) insiste plus précisément sur cet aspect de la mobilité et, grâce à des reconstitutions généalogiques également fondées sur l'enquête TRA, il met en évidence la pluralité du phénomène migratoire avant et pendant l'industrialisation.

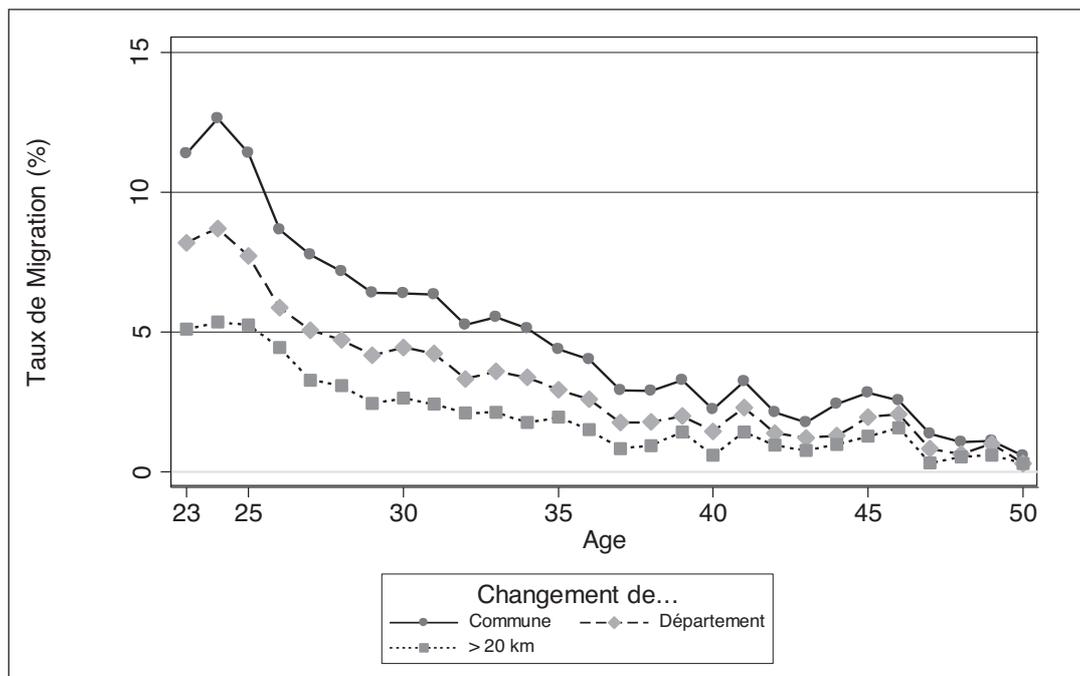
La migration en France sous la Troisième République apparaît à la fois relativement limitée, avec une mobilité interdépartementale faible mais en augmentation régulière: de 20% à 28% entre 1896 et 1940 (White 1989) et une mobilité entre communes nettement plus marquée et extrêmement diversifiée. Ce rapide tour d'horizon a tenté d'en résumer les principaux caractères. Il en ressort la persistance de caractères anciens: les migrations de cette période, bien qu'affectées par le développement économique, se situent dans la continuité des mouvements antérieurs, sans rupture brutale. La faiblesse des sources (et des méthodes) a cependant limité pendant longtemps l'analyse de la mobilité géographique, aussi bien de ses déterminants que des processus qui conduisent aux décisions de mobilité. Si de nombreuses monographies ont pu, dans une certaine mesure, préciser certains aspects des migrations en France avant et pendant l'industrialisation, aucune étude

globale n'a été en mesure de cerner précisément l'évolution des migrations au cours du développement économique (Bonvalet, Tugault 1984; Fontaine 1990; Pinol 1991; Courgeau 1993a; Hahn, Pinol 1995). Comme il a été souligné *supra*, l'une des difficultés tient à l'absence de données longitudinales, contrairement aux pays du nord de l'Europe où les registres de population permettent de suivre précisément les déplacements des individus au cours de leur vie (Alter 1987; Neven 2003).

Attachons-nous maintenant à évaluer l'intensité des migration en France dans la seconde partie du XIX<sup>e</sup> siècle, telle qu'elle peut être mesurée par les registres matricules militaires. Il s'agit d'analyser plus en détail la partie centrale du cycle de vie, pour laquelle on dispose d'un suivi continu des migrations. L'intérêt que l'on porte à cette période d'environ trente années ne résulte pas seulement des possibilités offertes par la source utilisée. Il vient surtout de ce que la période considérée est cruciale dans les trajectoires individuelles. C'est en effet là que, jeune adulte, chaque individu construit une carrière professionnelle mais aussi une éventuelle famille, par le mariage puis la naissance des enfants. Enfin, dans la perspective de l'analyse des formes d'accumulation, en particulier de la richesse économique, ces quelques vingt-cinq années sont essentielles en ce qu'elles déterminent en grande partie l'ensemble de la trajectoire. Les taux de mobilité sont calculés de façon standard: il s'agit du nombre de migrations à un âge donné rapporté au nombre d'individus observés (et donc soumis au risque de migrer) à cet âge.

La Figure 4, qui illustre l'évolution de la mobilité selon l'âge, présente un sché-

Fig. 4. Taux de mobilité par âge



Note: Moyennes mobiles sur trois groupes d'âge.

ma tout à fait conforme aux résultats de la plupart des études antérieures (Sandefur 1981; Courgeau 1984): la courbe présente un aspect classique, avec un sommet aux jeunes âges suivi par une décroissance rapide puis régulière. Le pic est en outre plus marqué pour les changements de commune que pour les autres formes de migrations. Quelle que soit la définition considérée, les premières années observées ici sont caractérisées par des taux de mobilité très importants. Ainsi, le pic à vingt-quatre ans voit un huitième des individus changer de commune et un conscrit sur vingt effectuer une migration à longue distance<sup>9</sup>. Cette forte intensité de la mobilité s'atténue régulièrement même si les taux de migration restent élevés jusqu'à trente-cinq ans, avec un taux annuel de changement de commune d'environ 5%. Ces taux diminuent ensuite lentement pour être divisés par deux pour les quarantennaires.

Par ailleurs, il faut souligner la grande proximité entre les différentes formes de mobilité observées ici, chaque courbe paraissant être translatée de la précédente. L'évolution par âge de la migration interdépartementale est ainsi proportionnelle à celle de la migration communale. La différence entre les deux courbes mesurant les changements de résidence à l'intérieur d'un même département. Là encore, cette évolution par âge renvoie à un résultat classique, les taux de migration par âge sont en effet sensiblement identiques quelle que soit l'échelle administrative considérée, l'intensité augmentant avec la précision de l'unité géographique utilisée pour la mesurer (Courgeau 1982). On peut toutefois remarquer que la différence entre les formes de migration s'atténue avec l'âge.

Comme l'ont souligné de nombreux travaux (par exemple Courgeau, Lelièvre 2003), l'âge est en réalité un indicateur des changements intervenants au cours du cycle de vie, notamment en matière de formation de la famille. L'évolution de la migration par âge et la courbe en cloche qui la caractérise reflètent donc le passage des individus par différentes étapes de leur vie. Ainsi les taux très importants observés aux jeunes âges proviennent pour partie de la décohabitation des conscrits qui quittent la résidence de leurs parents, que ce soit ou non à la suite d'un mariage. Tout cela permet dans une certaine mesure d'expliquer à la fois la symétrie entre les courbes considérées aux différentes échelles et le léger décalage entre la mobilité résidentielle et les autres types de migration considérés ici, la signification de chaque déplacement n'étant pas identique selon l'échelle considérée.

Une façon plus synthétique de mesurer la mobilité sur le cycle de vie – ou du moins dans la période d'observation, entre vingt et quarante-six ans<sup>10</sup> – est de calculer la probabilité de migrer. Le Tableau 4 reporte la probabilité d'effectuer au moins une migration sur la période d'observation, selon le type de migration considéré, en tenant compte de la durée réelle d'observation pour chaque conscrit. Comme on peut le constater à la lecture des résultats, les chiffres sont loin d'être négligeables puisqu'un individu a plus de 75% de chances de changer au moins une fois de commune avant quarante-six ans et près de 62% de changer de département. Ces chiffres dénotent une forte mobilité dans cette période de la vie, qui remet quelque peu en cause l'idée d'une France sédentaire. Même si les points de comparaison

Tabl. 4. Probabilité d'au moins une migration selon le type de migration considéré

|              | N     | Probabilité | > 20 km | Rural-Urbain |
|--------------|-------|-------------|---------|--------------|
| Commune      | 2.604 | 76,98       | 46,44   | 43,56        |
| Département  | 2.604 | 61,71       | 39,89   | 41,49        |
| Vers Paris   | 2.278 | 21,94       | 11,37   | 9,34         |
| Rural-Urbain | 1.505 | 43,56       | 28,22   | –            |
| Urbain-Rural | 1.738 | 30,39       | 15,17   | –            |

Lecture: Estimation par un modèle de Kaplan-Meier de la probabilité de faire au moins une migration durant la période d'observation, selon le type de migration (le lieu de référence est la résidence à l'âge de 20 ans, donc au début de la période d'observation).

manquent, il faut noter que la proportion d'époux nés hors de la commune varie entre 10 et 70% selon les communes (Dupâquier 1988, 179-180). Dans un échantillon plus large de mariage tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, la proportion de sédentaire au niveau communal n'est jamais inférieure à 50% (Rosental 1999, 42). Ce n'est nullement incompatible: grâce à l'observation en continu de la migration, les registres militaires permettent de capturer des mobilités qui n'auraient pas lieu entre la naissance et le mariage. Rappelons qu'il s'agit bien de déménagements, en aucun cas de migrations temporaires. Cela n'empêche pas pour autant des migrations avec retour, deux ou trois dans une commune voisine voire en ville, pas plus que cela ne préjuge de migrations qui auraient lieu *après* le mariage et la naissance des enfants (et de cette façon ne pourraient pas être observées sur la génération suivante).

Cependant, la prise en compte de la distance de migration conduit à atténuer cette constatation. En effet, si on considère les seuls migrants à longue distance, les conscrits ont moins d'une chance sur deux d'aller vivre au-delà de vingt kilomètres de leur résidence à vingt ans. Les probabilités sont alors plus réduites, ce qui traduit la sélectivité de la migration sur plus longue distance. Elles restent malgré tout importantes et constituent un indice de l'intensité des migrations dans cette période de la vie. Les probabilités pour les migrants de passer de la campagne à la ville sont plus réduites encore, signe que d'autres formes de sélection s'appliquent ici. Il faut noter que la migration dans l'autre sens, depuis la ville vers la campagne, est loin d'être un phénomène rare, même si on capture certainement ici une partie des migrations vers ou à l'intérieur de la banlieue parisienne.

Dans l'ensemble, le primat de la sédentarité doit être reconsidéré. Outre les facteurs habituellement invoquée pour dépasser la dichotomie simpliste migrant/sédentaire<sup>11</sup>, il faut souligner qu'il provient aussi d'une attention excessivement centrée sur un type de migration particulier, celle entre la naissance et le mariage. En observant uniquement un âge spécifique à partir d'un observatoire strictement lié à un événement particulier, les études antérieures sur les migrations ont contribué à fixer un cadre d'interprétation qui a réduit la portée et l'importance des mouvements migratoires. En observant une période de la vie plus large, entre le service militaire et la fin de l'âge actif, nous avons pu montrer combien la migration faisait partie

intégrante de l'expérience d'une large majorité des jeunes français de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle.

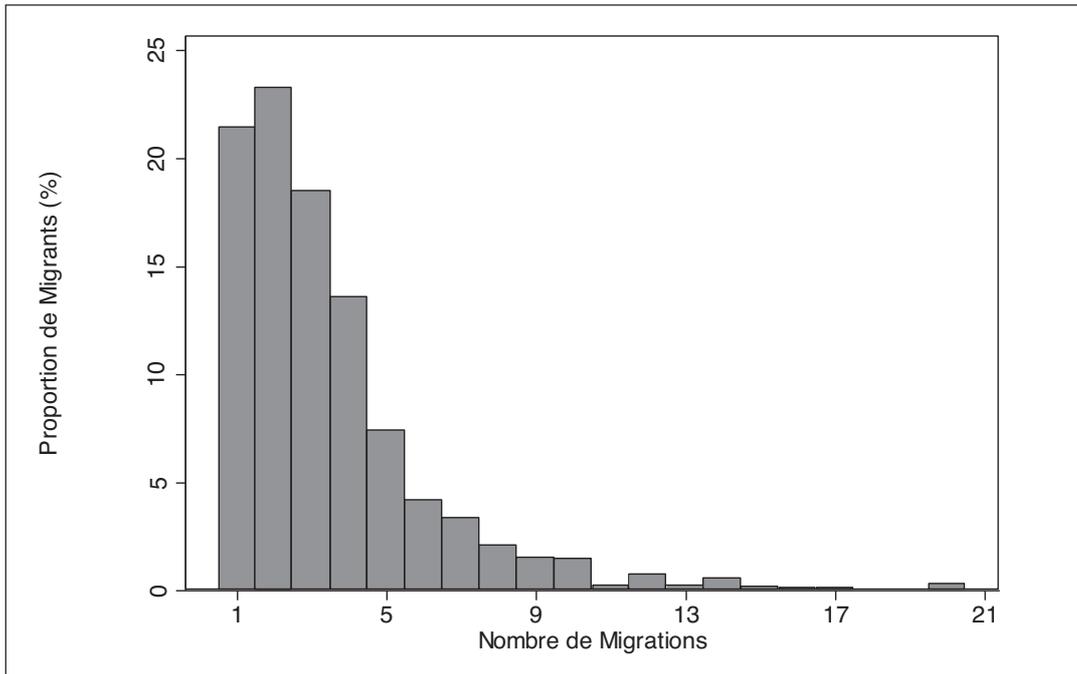
La difficulté pour interpréter ce schéma global vient, hormis l'omission volontaire des caractéristiques des migrants, de l'hypothèse implicite que chaque migration est une décision indépendante, prise sans considération des mobilités déjà effectuées ou à venir. Nulle idée de convergence ou de stratégie individuelle sur le cycle de vie dans ce cadre où la migration ne paraît être qu'un choix ponctuel, uniquement déterminé par les conditions du moment. Or cette hypothèse est bien entendu très restrictive et il est évident que les migrations d'ores et déjà effectuées par un individu affectent ses décisions ultérieures, notamment à travers les modifications qu'elles induisent sur sa situation. Pour aller plus loin, il faut passer de migrations isolées à des trajectoires individuelles.

**5. La diversité des parcours migratoires.** Toujours avec l'idée de décrire les comportements migratoires des français nés entre 1850 et 1900, on se concentre maintenant sur les trajectoires des conscrits pendant la période de réserve de leur service militaire. Un moyen simple de synthétiser ces trajectoires est le nombre de mobilités effectuées sur la période d'observation, entre vingt et quarante-six ans. Cet indicateur fournit un résumé quantitatif de l'ampleur de la mobilité dans la population considérée<sup>12</sup>. Au final, la Figure 5 présente donc, pour les seuls migrants, le nombre moyen de migrations intercommunales qu'ils auraient effectué entre vingt-trois et quarante-trois ans, eussent-ils été observés durant cette période. Une autre façon de l'interpréter est de considérer qu'il s'agit du nombre de communes dans lequel le migrant a résidé durant cette période, moins une (la première).

Il faut souligner que l'interprétation du nombre de mobilités durant la période d'observation n'est en réalité pas univoque: un nombre élevé de déplacements peut être considéré soit comme le révélateur d'une instabilité chronique et de difficultés d'insertion du migrant dans son nouvel environnement, soit au contraire comme la preuve de réseaux étendus, d'investissements diversifiés géographiquement et d'une grande capacité d'adaptation. On peut précisément remarquer que cette ambiguïté au niveau individuel tend à se reproduire à un niveau plus agrégé puisque une mobilité importante est tantôt vue comme la marque d'une société ouverte et dynamique, tantôt pensée comme révélatrice d'une désagrégation de la société et de son instabilité, par exemple à travers l'affaiblissement de la famille<sup>13</sup>.

L'observation brute des parcours individuels, mesurés par le nombre de changements de commune pendant la vie active (Figure 5), révèle à la fois une relative stabilité et une forte hétérogénéité des trajectoires. Stabilité car un cinquième des migrants n'effectue qu'un seul changement de commune durant cette période et les deux tiers, moins de trois. Diversité simultanément car la fourchette d'ensemble est très large, un individu allant même jusqu'à changer vingt-et-une fois de commune durant sa vie active tandis que 5% de ceux qui déménagent au moins une fois connaissent six déménagements ou plus. Dit autrement, seule une petite minorité des migrants – un cinquième environ – ne fait *qu'une seule* migration. Et si la moitié d'entre eux n'en font qu'une ou deux, un quart en fait cinq ou plus. En vingt

Fig. 5. Distribution des migrants selon le nombre de migrations (changement de commune)



ans, cela représente un changement de commune tous les quatre ans en moyenne, ce qui est relativement impressionnant et concerne une fraction non négligeable de la population.

Sous cet angle, les trajectoires des conscrits apparaissent donc multiples même s'il semble y avoir une opposition nette entre deux groupes de migrants, les uns occasionnels, se déplaçant mais peu, un fois ou deux, les autres plutôt instables – sans connotation péjorative – qui connaissent de nombreuses mobilités. Surtout, on constate à quel point la migration est diverse. L'historiographie traditionnelle, privilégiant un observatoire des migrations fondé sur deux points, exclut par construction la possibilité d'observer plus d'une migration. De fait, si on ajoute aux résultats présentés sur la Figure 5 la proportion de sédentaires, environ 30%, on peut résumer ainsi la situation: sur un total de 2609 conscrits observés au moins un an, la moitié n'effectue qu'*au plus* une migration, les deux-tiers effectuent *au plus* deux migrations tandis que le tiers restant change de commune *au moins* trois fois. Cependant, si on considère l'analyse non plus en termes de migrants mais en termes de migrations, entendu ici au sens de mouvements, le panorama est quelque peu différent: les 2609 conscrits accomplissent un total de 5630 migrations. Donc lorsque, comme pour l'analyse traditionnelle, l'observatoire est limité à deux points sur le cycle de vie, il n'est possible d'apercevoir uniquement 1809 migrations (une seule pour chaque individu car il n'est pas possible d'observer plus d'une migration en ayant seulement deux points de comparaison), ce qui signifie que *les deux tiers* des migrations ne sont pas observées.

Ainsi, le schème classique qui mesure les migrations sur deux ou trois lieux, liés

à des événements précis: la naissance, le mariage, le décès, exclus, omet, manque les deux-tiers du phénomène qu'il prétend étudier. Ceci a deux conséquences importantes. La première porte sur la mesure du phénomène lui-même: si on considère qu'il faut mesurer les migrations par la proportion de migrants, alors tout va bien: celle-ci est invariante que le migrant fasse une ou quinze migrations entre la naissance et son mariage. Si, à l'inverse, ce qui compte c'est la fréquence des migrations, leur nombre sur un intervalle de temps donné, alors l'analyse classique ne se donne pas les moyens d'observer le bon phénomène. Ainsi, si l'industrialisation conduit à augmenter l'instabilité de la main d'œuvre, comme cela est observé dans les villes (Gribaudo 1987; Faure 1994), alors étudier les changements des comportements de migrations induits par le développement économique à partir d'un indicateur de mobilité construit sur deux points n'a aucune espèce de sens.

La seconde conséquence est que cette mesure induit un biais de sélection particulier sur la migration qui est effectivement observée et analysée: c'est la mobilité juste avant le mariage ou le décès qui est observée. Celle-ci n'a aucune raison d'être la plus intéressante eu égard au problème considéré. Prenons l'exemple, simpliste à dessein, d'un individu qui se rend en ville au début de sa vie active pour travailler et amasser l'argent qui lui permettra de se marier mais qui, peu avant trente ans, va habiter dans le village voisin du sien où réside sa promise. Il se marie dans ce village et tous deux s'y installent. Il sera bien identifié comme migrant mais rien ne permettra de relier sa migration à la mobilité antérieure vers la ville. Si ce phénomène est généralisé – autrement dit si la migration qui précède le mariage présente des caractéristiques particulières précisément parce qu'elle est la migration qui précède le mariage – alors toute tentative de l'utiliser pour examiner ou comprendre un autre phénomène, par exemple l'exode rural, est vouée à l'échec. Si l'on veut pousser ce raisonnement jusqu'au bout, il faudrait dire que la migration observée à partir de la résidence au moment du mariage ne peut servir qu'à analyser les migrations liées à la nuptialité, pas celles liées, par exemple, à la recherche emploi et certainement pas le phénomène migratoire dans son ensemble. Dans les deux cas, il ne s'agit pas d'affirmer que telle ou telle mesure de la migration est meilleure qu'une autre, il faut simplement adapter la mesure choisie au problème étudié ou, à défaut, tenir compte des biais que peut produire telle ou telle mesure sur l'analyse qui est menée. Dans ce cadre, le fait de disposer de toutes les migrations – ou du moins tous les changements de commune – sur une période continue, comme le permettent les registres matricules, apparaît comme une solution idéale, qui permet de prendre en compte non plus seulement quelques mobilités isolées mais l'ensemble du cycle de vie pour préciser les rapports des individus à la mobilité géographique.

Les migrations avec retour illustrent parfaitement ces questionnements: sans mesure en continu, il est difficile d'évaluer l'ampleur des retours, sans doute considérable si l'on en juge par les résultats sur les migrations internationales qui évaluent à au moins 40% le nombre de migrants vers les Etats-Unis qui retournent en Europe (Baines 1985, chapitre 5). Or les retours sont un point essentiel de l'étude des migrations car ils permettent à la fois d'évaluer l'impact des migrations et de les expliquer plus précisément.

Tabl. 5. *Proportion de migrants de retour selon le type de migration considéré (en %)*

|              | N     | Même    |       |       |
|--------------|-------|---------|-------|-------|
|              |       | Commune | Dept  | Rural |
| Commune      | 1.392 | 15,23   | –     | –     |
| Département  | 1.016 | 17,03   | 23,23 | –     |
| > 20 km      | 740   | 12,16   | 22,06 | –     |
| Rural-Urbain | 535   | 21,93   | 28,75 | 26,13 |
| Vers Paris   | 176   | 9,66    | 13,07 | 35,80 |

Lecture: La comparaison porte sur la dernière commune résidence observée entre 40 et 45 ans par rapport à la commune de résidence à 20 ans. Le type de migration est en ligne (au moins un changement de commune, de département, etc., entre 20 et 46 ans) tandis que le type de retour (dans la même commune, dans le même département, en milieu rural) est en colonne. Ainsi parmi les conscrits qui n'habitent pas à Paris à 20 ans mais qui y ont habité au moins dans la période d'observation, 9,66% retournent dans leur commune de résidence à 20 ans, 13,07% dans leur département de résidence, et 35,80% dans une commune rurale.

Les registres matricules offrent l'opportunité unique de mesurer les migrations avec retour, même si c'est seulement sur une partie limitée du cycle de vie. Le Tableau 5 renseigne la proportion de migrants qui retournent dans leur commune ou département d'origine. Force est de constater l'importance de ces retours: quel que soit le type de migration considéré plus d'un migrant sur dix est rentré dans sa commune de départ avant quarante-cinq ans et plus d'un sur cinq dans le même département. Symétriquement au cas de la migration, et de façon évidente, l'intensité des retours augmente avec la taille de l'espace considéré. Surtout, les proportions sont encore plus forte si on considère l'exode rural ou les migrations vers Paris puisqu'un tiers des migrants vers Paris sont retournés en milieu rural. Cependant, Paris semble jouer un rôle un peu plus ambigu puisque l'importance des retours en milieu rural ne se traduit pas par une plus forte proportion de retour dans la commune ou le département de départ, au contraire. Il semble donc que la résidence à Paris contribue à infléchir les choix de migrations futurs. Voici donc un exemple d'analyse que seule la prise en compte d'une trajectoire peut fournir. Il est possible également de déterminer le temps moyen entre la première migration et la migration de retour qui est remarquablement faible puisqu'il tourne autour de 6 années seulement, avec peu de différences selon le type de migration considéré même si, à nouveau, les migrations vers Paris se distinguent par leur brièveté – seulement 3 ans en moyenne entre la première migration et le premier retour – mais également leur périodicité: il est plus fréquent de faire des allers-retours.

Il faut cependant noter que l'interprétation des migrations avec retour est relativement ambigu: d'un côté, le retour au point de départ – pas nécessairement la commune, peut-être seulement la région d'origine – après une migration relativement lointaine peut être considéré comme un signe de réussite, traduisant des investissements réalisés dans le lieu de départ et un retour pour les faire fructifier. A l'inverse, ce même retour peut aussi traduire un échec, le migrant n'ayant pas réussi à s'établir durablement dans son nouvel environnement et finissant par ren-

trer bredouille. On voit là toute l'ambiguïté d'une considération en termes de réussite ou d'échec qui résume sur un mode binaire des situations complexes. Pour autant, il faut simplement souligner ici l'ampleur du phénomène: on se situe entre quarante et quarante-cinq ans, donc à des âges où les retours ne font sans doute que commencer, et malgré cela un peu plus d'un migrant sur sept est rentré dans la commune d'où il est parti et pratiquement un quart de ceux qui ont quitté le département y sont revenu.

L'importance des migrations de retour que nous mettons ici en évidence pose évidemment plus de questions qu'elle n'apporte de réponses mais notre objectif premier, ici, était simplement de quantifier ces migrations. Nous avons pu donner un ordre de grandeur du phénomène, il conviendra ensuite, grâce à la prise en compte des caractéristiques des migrants, de l'expliquer.

**6. Conclusion: migrations et temporalité.** Les difficultés de mesure de la migration pour la France du XIX<sup>e</sup> siècle proviennent largement d'un manque de sources fiables pour évaluer directement la mobilité. Les registres matricules apportent un début de solution et pallient l'absence de registres de populations dans les communes françaises. Nous avons montré la validité de ces registres en les comparant à une étude classique sur les migrations fondée sur le recensement. Nous avons surtout présenté quelques résultats qui montrent l'intérêt et les avantages des registres matricules, même lorsqu'il s'agit simplement de mesurer le phénomène. Une étape supplémentaire est évidemment d'étudier les déterminants des migrations. Pour cela, mobilisés à l'échelle individuelle, les registres matricules permettent de comparer les caractéristiques des migrants au reste de la population. Surtout, en ajoutant à ces registres deux éléments de contexte – l'environnement familial et les caractéristiques des lieux – il est possible de préciser les causes et les conséquences des migrations. Il s'agit ainsi de replacer la migration dans l'ensemble de la vie d'un individu pour évaluer le rôle qu'elle joue sur d'autres éléments de son devenir, par exemple sa fécondité ou sa carrière professionnelle. Il s'agit aussi de mesurer les changements dans les phénomènes migratoires au cours du temps pour les situer dans des transformations plus générales de l'environnement socio-économique.

Ces registres ne sont pas pour autant exempts de reproches: ils excluent les femmes, ce qui est certainement le biais le plus dommageable. Et même si certaines analyses ont pu essayer de compenser la relative rareté des femmes dans les sources (Rosental 2004), c'est un angle mort de l'analyse des migrations puisqu'aucune source n'offre, à notre connaissance, des renseignements pour les femmes comparable à ceux que fournissent les registres matricules pour les conscrits: un observatoire non d'un lieu mais des individus entre différents lieux. Reproches aussi sur la période de la vie couverte par l'observatoire, qui commence sans doute un peu tard et s'arrête évidemment trop tôt, notamment si l'on souhaite analyser les migrations de retour plus en détail.

L'analyse des trajectoires permet de mettre en évidence la diversité du phénomène migratoire, diversité qu'il est impossible d'observer sans un suivi continu des changements de résidence. La doxa de la comparaison entre le lieu de naissance et

le lieu de mariage – analyse choisie et privilégiée non pour ses qualités heuristiques mais simplement par commodité, pour tirer partie des sources les plus facilement accessibles – a produit un savoir biaisé sur la migration qui néglige l'importance des mobilités multiples: migrations répétées, courts passages en ville, migrations de retour ou circulaires. En réalité, la moitié des individus effectuent au moins deux migrations entre vingt et quarante-six ans. C'est donc peu dire que négliger ces migrations non seulement affaiblit lourdement toute mesure de la mobilité géographique mais surtout amoindrit l'analyse. Il paraît absurde, en effet, de considérer chaque mouvement comme isolé et distinct, et de le séparer des autres migrations que l'individu a pu effectuer ou effectuera. Il faut donc replacer la mobilité d'un individu dans l'ensemble de sa trajectoire et, au-delà, la mettre en rapport avec un contexte plus large, par exemple les trajectoires des membres de sa famille (Kesztenbaum 2008).

Dès lors à l'analyse traditionnelle des migrations privilégiant l'aspect spatial de la mobilité – la migration comme changement d'espace –, il faut préférer une analyse des trajectoires qui introduise l'autre aspect essentiel des migrations: le temps. Dans ce cadre, il s'agit de passer d'une perspective centrée sur le mouvement – le fait de changer de lieu – à une perspective orientée autour de la durée, le temps passé dans un lieu, entre deux changements.

<sup>1</sup> Les registres matricules militaires consistent aussi bien la résidence de fait (*de facto*) que le domicile légal (*de jure*) avec la distinction entre les deux. En réalité seule une très faible minorité des changements relevés dans les registres constituent des changements de domicile légal. Pour cette raison, il n'est pas fait de distinction ici entre changement de résidence et changement de domicile.

<sup>2</sup> Ainsi Boulanger (2001) montre que les niveaux d'exemptions et les proportions d'exemptés repris après le début de la guerre sont plus fortes dans les départements éloignés (régions périphériques de l'Ouest et du Sud) de la zone des conflits. Voir aussi, pour la période antérieure Rousseau (1998).

<sup>3</sup> On peut ajouter à cet argument un élément tout à fait pragmatique: le transport entre le domicile et la caserne étant payé par l'armée, il semble fortement incitatif pour le conscrit de ne pas «oublier» de déclarer ses changements de résidence, puisqu'alors il devrait prendre en charge lui-même le trajet pour rejoindre la caserne lors des périodes de réserve.

<sup>4</sup> Le nombre d'exemptés est variable selon les années, autour de 10% des conscrits en général (Corvisier 1992).

<sup>5</sup> En ce qui concerne les insoumis, eux aussi

perdus, leur proportion est négligeable (5 individus sur 2896 dans notre échantillon, proportion proche de celle que Corvisier (1992, 113) donne pour l'ensemble de la France: moins de 1%). Hormis un cas non identifiable il s'agit majoritairement de migrants qui ont quitté la France avant vingt ans ou peu après (ainsi la moitié des insoumis identifiés dans notre échantillon viennent du département des Basses-Pyrénées et leur dernière résidence connue est située en Argentine).

<sup>6</sup> Pour plus de détails sur l'enquête TRA, voir notamment Dupâquier, Kessler (1992); Bourdieu, Kesztenbaum (2004); Bourdieu, Postel-Vinay, Suwa-Eisenmann (2004); Dupâquier (2004). Voir aussi [www.enquetetra.fr](http://www.enquetetra.fr).

<sup>7</sup> Pour le détail, aussi bien sur ce point que sur les problèmes suivants et le calcul des proportions de migrants, on renvoie à Tugault (1973).

<sup>8</sup> C'est le cas notamment à la suite des travaux de Pooley, Turnbull (1998) pour l'Angleterre ou Hochstadt (1999) pour l'Allemagne.

<sup>9</sup> Stricto sensu, il ne faut pas perdre de vue qu'un même individu peut effectuer plusieurs migrations durant une même année. À l'extrême, ces taux peuvent donc ne refléter la mobilité d'un seul individu qui aurait effectué un très grand nombre de migration durant une

seule année. Dans la pratique, les cas de changements multiples (plusieurs migrations pour un même individu au cours de la même année) restent relativement rares.

<sup>10</sup> Il s'agit ici en réalité, comme précisé *infra*, de la mobilité entre la sortie du service actif (qui marque le moment où les individus sont observés pour la première fois) et la libération définitive de toutes obligations militaires (qui représente la fin d'observation). Par souci de clarté, on désignera toujours cette période comme «la partie active du cycle de vie» ou bien encore «entre vingt et quarante-six ans».

<sup>11</sup> A ce sujet, voir la discussion dans le chapitre 2 de Rosental (1999), voir aussi Moch (1992, 198-199) ou Farcy, Faure (2003).

<sup>12</sup> Comme cette mesure est biaisée du fait de durées d'observation différentes selon les conscrits, on normalise le nombre de mobilités effectuées par chaque individu en le divisant par

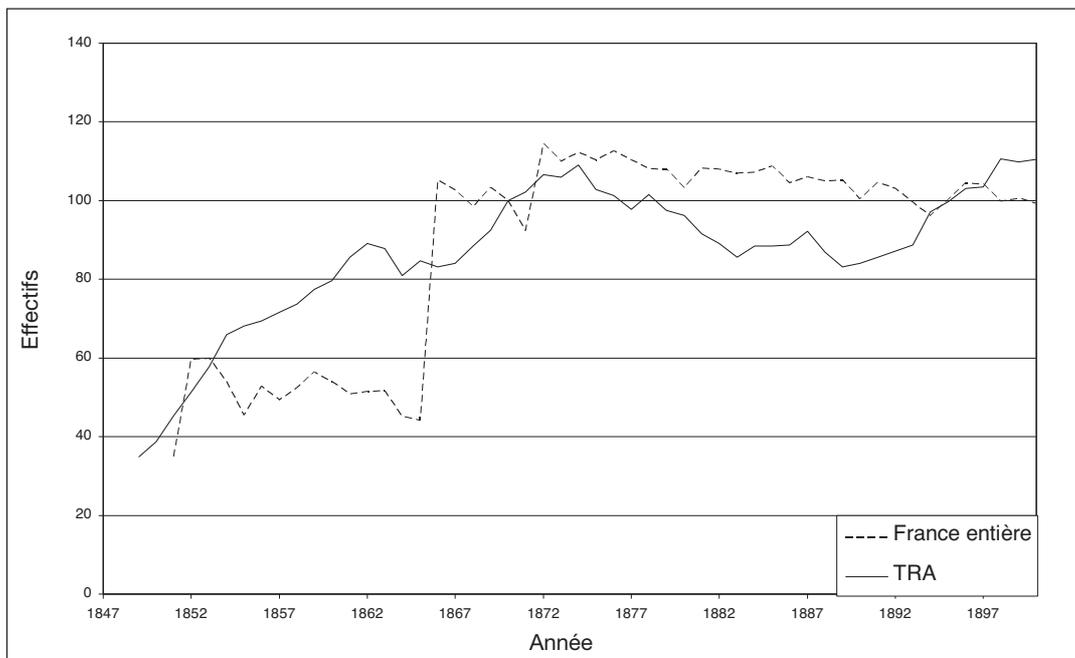
sa durée d'observation, exprimée en années. L'indicateur ainsi obtenu correspond au nombre moyen de mobilités effectuées en une année par un individu donné. Ce ratio, généralement compris entre zéro et un, n'est cependant pas tout à fait intelligible et présente l'inconvénient d'être difficilement interprétable. Pour le rendre un peu plus lisible, on choisit donc de le multiplier par la durée moyenne de suivi dans l'ensemble de l'échantillon, environ vingt ans.

<sup>13</sup> Cet aspect est particulièrement présent dans les débats des contemporains sur l'exode rural en France où l'opposition entre la ville et la campagne renvoie à la corruption des migrants venus de la seconde par la première, ce qui conduit finalement à considérer la mobilité comme un véritable désastre pour la société dans son ensemble. Sur ces questions, voir Farcy, Faure (2003, notamment 308-309) ou encore White (1989).

### Annexe A. Description de l'échantillon

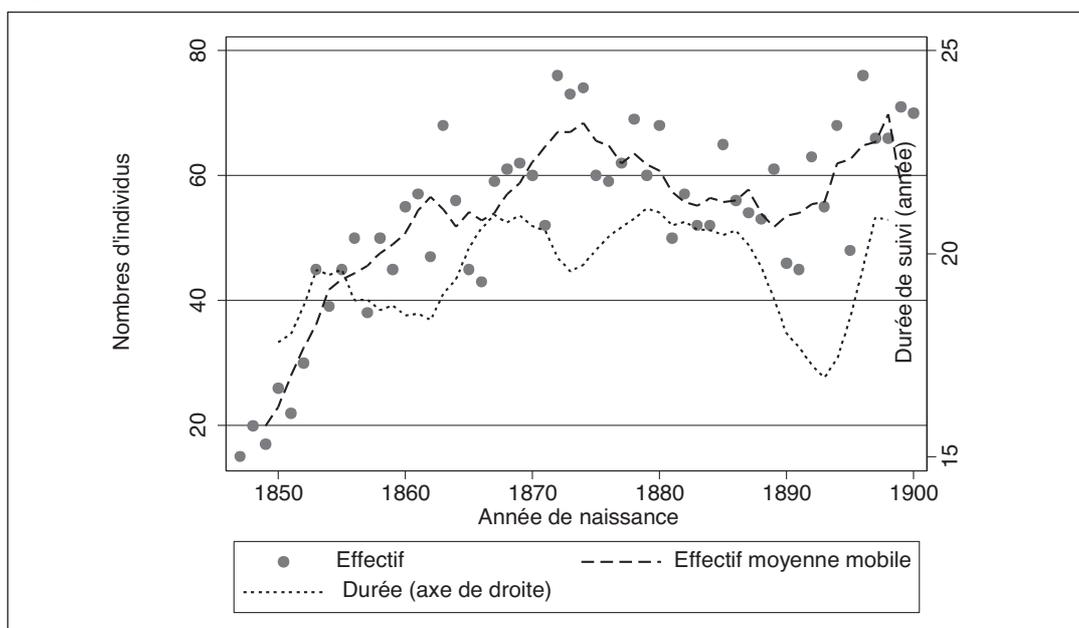
Quelques éléments quantitatifs pour décrire l'échantillon TRA-militaire.

Fig. A1. Effectifs comparés selon l'année de naissance



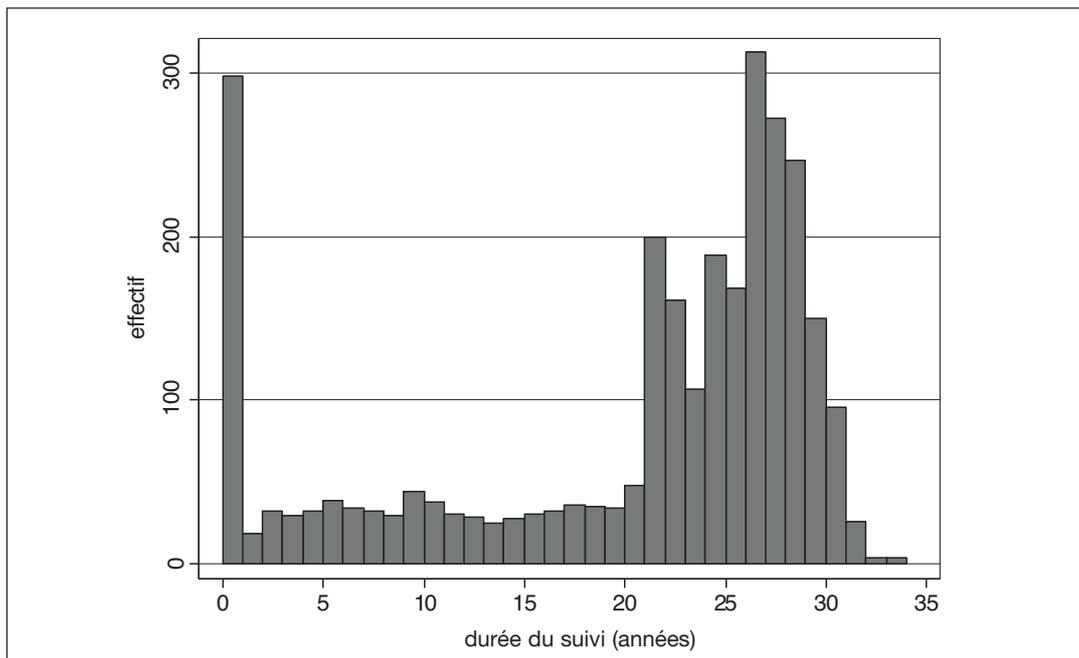
Lecture: Effectifs de conscrits dans l'échantillon TRA et dans l'ensemble du contingent, normalisés avec base 100 = 1870 (moyenne mobile pour les TRA).

Fig. A2. Effectif suivi par cohorte



Lecture: Nombre d'individus présents dans l'échantillon pour chaque cohorte et durée moyenne du suivi pour cette cohorte.

Fig. A3. *Durée du suivi de l'échantillon*



Lecture: distribution de l'échantillon selon le nombre d'années d'observation.

## Références bibliographiques

- G. Alter 1987, *Family and Female Life Course. The Women of Verviers, Belgium, 1849-1880*, University of Wisconsin Press, Madison.
- J.-P. Aron, P. Dumont, E. Le Roy Ladurie 1972, *Anthropologie du conscrit français d'après les comptes numériques et sommaires du recrutement de l'armée (1819-1826). Présentation cartographique*, Mouton, Paris-La Haye.
- D. Baines 1985, *Migration in a Mature Economy. Emigration and Internal Migration in England and Wales, 1861-1900*, Cambridge University Press, Cambridge.
- C. Bonvalet, Y. Tugault 1984, *Les racines du dépeuplement de Paris*, «Population», 39, 3, 463-482.
- P. Boulanger 2001, *La France devant la conscription: géographie historique d'une institution républicaine, 1914-1922*, Economica, Paris.
- J. Bourdieu, L. Kesztenbaum 2004, *Vieux, riches et bien portants. Une application de la base «TRA» aux liens entre mortalité et richesse*, «Annales de Démographie historique», 107, 1, 79-105.
- J. Bourdieu, G. Postel-Vinay, P.-A. Rosental, A. Suwa-Eisenmann 2000, *Migrations et transmissions inter-générationnelles dans la France du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle*, «Annales. Histoire, Sciences Sociales», 55, 4, 749-790.
- J. Bourdieu, G. Postel-Vinay, A. Suwa-Eisenmann 2004, *Défense et illustration de l'enquête 3.000 familles. L'exemple de son volet patrimonial*, «Annales de Démographie historique», 107, 1, 19-52.
- M.C. Chamla 1962, *L'accroissement de la stature en France de 1880 à 1960: comparaison avec les pays d'Europe occidentale*, «Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris», 11<sup>e</sup> série, 6, 201-278.
- A. Chatelain 1976, *Les migrants temporaires en France de 1800 à 1914: histoire économique et sociale des migrants temporaires des campagnes françaises au XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle*, Université de Lille III, Villeneuve-d'Ascq.
- A. Corvisier (dir. par) 1992, *Histoire militaire de la France*, vol. III, 1997, G. Pedroncini (sous la direction de), *De 1871 à 1940*, Puf, Paris.
- D. Courgeau 1982, *Comparaison des migrations internes en France et aux Etats-Unis*, «Population», 37, 6, 1184-1188.
- D. Courgeau 1984, *Relation entre cycle de vie et migrations*, «Population», 39, 3, 483-514.
- D. Courgeau 1993a, *An Attempt to Analyse Individual Migration Histories from Data on Place of Usual Residence at the Time of Certain Vital Events: France During the Nineteenth Century*, in D. Reher, R. Schofield (editors), *Old and New Methods in Historical Demography*, Clarendon Press, Oxford, 206-222.
- D. Courgeau 1993b, *Changements selon l'âge des flux de migration interne: la France du début du siècle*, in J.-P. Bardet, F. Lebrun, R. Le Mée (textes réunis et publiés par), *Mesurer et comprendre. Mélanges offerts à Jacques Dupâquier*, Presses Universitaires de France, Paris, 107-124.
- D. Courgeau, E. Lelièvre 2003, *Les motifs individuels sociaux des migrations*, in G. Caselli, J. Vallin, G. Wunsch (sous la direction de), *Démographie: analyse synthèse*, vol. IV, *Les déterminants de la migration*, INED-Presses Universitaires de France, Paris, 147-169.
- A. Crépin 1998, *La conscription en débat ou Le triple apprentissage de la nation, de la citoyenneté, de la République (1798-1889)*, Artois Presses Université, Arras.
- F. Cribier, A. Kych 1992, *La migration de retraite des parisiens. Une analyse de la propension au départ*, «Population», 47, 3, 677-718.
- J. Dupâquier 1988, *Histoire de la population française*, vol. 3, *De 1789 à 1914*, Presses Universitaires de France, Paris.
- J. Dupâquier 2004, *L'enquête des 3000 Familles*, «Annales de Démographie historique», 107, 1, 7-18.
- J. Dupâquier, D. Kessler (sous la direction de) 1992, *La société française au XIX<sup>e</sup> siècle. Tradition, transition, transformations*, Paris, Fayard.
- J.-C. Farcy, A. Faure 2003, *La mobilité d'une génération de Français: recherche sur les migrations et les déménagements vers et dans Paris à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*, INED, Paris.
- A. Faure 1992, *Migrations intérieures et villes dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle*, «Historiens et géographes», oct.-nov., 151-160.
- A. Faure 1994, *Villégiature populaire et peuplement des banlieues à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. L'exemple de Montfermeil*, in A. Plessis, J.-C. Farcy, Id. (sous la direction de), *La terre et la cité. Mélanges offerts à Philippe Vigier*, Créaphis, Paris, 167-194.
- A. Faure 1995, *Transfuges et colons: le rôle des Parisiens dans le peuplement des banlieues (1880-1914)*, in J.-P. Brunet (sous la direc-

- tion de), *Immigration, vie politique et populisme en banlieue parisienne (fin XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Harmattan, Paris, 29-48.
- A. Faure, C. Lévy-Vroelant 2007, *Une chambre en ville: hôtels meublés et garnis de Paris, 1860-1990*, Creaphis, Grâne.
- L. Fontaine 1990, *Solidarités familiales et logiques migratoires en pays de montagne à l'époque moderne*, «Annales. Économies, Sociétés, Civilisation», 45, 6, 1433-1450.
- E. Gautier, L. Henry 1958, *La population de Crulai paroisse normande: étude historique*, Presses Universitaires de France, Paris.
- R. Girardet 1998, *La société militaire de 1815 à nos jours*, Perrin, Paris.
- M. Gribaudi 1987, *Itinéraires ouvriers: espaces et groupes sociaux à Turin au début du XX<sup>e</sup> siècle*, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris (ed. it. 1987, *Mondo operato e mito operato. Spazi e percorsi sociali a Torino nel primo Novecento*, Einaudi, Torino).
- F.J. Hahn, J. L. Pinol 1995, *La mobilité d'une grande ville: Strasbourg de 1870 à 1940* (Présentation de l'enquête premiers résultats), «Annales de Démographie historique», [XVII], 197-210.
- S. Hochstadt 1999, *Mobility and Modernity: Migration in Germany, 1820-1989*, University of Michigan Press, Ann Arbor.
- L. Kesztenbaum 2008, *Places of Life Events as Bequestable Wealth: Family Territory and Migration in France: 19<sup>th</sup> and 20<sup>th</sup> Centuries*, in T. Bengtsson, G.P. Mineau (edited by), *Kinship and Demographic Behavior in the Past*, Springer, New York, 155-184.
- P. Merlin 1971, *L'exode rural*, INED, Paris (Travaux et documents, 59).
- L.P. Moch 1989, *The Importance of Mundane Movements: Small Towns, Nearby Places and Individual Itineraries in the History of Migration*, in P.E. Ogden, P.E. White, 97-117.
- L.P. Moch 1992, *Moving Europeans. Migrations in Western Europe since 1650*, Indiana University Press, Indianapolis.
- M. Neven 2003, *Individus et familles: les dynamiques d'une société rurale. Le pays de Herve dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*, Bibliothèque de la Faculté de Philosophie Lettres de l'Université de Liège, Liège.
- P.E. Ogden, P.E. White (edited by) 1989, *Migrants in Modern France. Population Mobility in the late 19<sup>th</sup> and 20<sup>th</sup> Centuries*, London, Unwin Hyman.
- J.L. Pinol 1991, *Les mobilités dans la grande ville. Lyon (fin XIX<sup>e</sup>-début XX<sup>e</sup> siècle)*, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, Paris.
- J.L. Pinol 1996, *Mesurer les mobilités urbaines. Strasbourg, 1870-1940: trajectoires individuelles espace urbain*, «Enquête», 4, 93-106.
- C. Pooley, J. Turnbull 1998, *Migration and Mobility in Britain since the XVIII<sup>th</sup> Century*, University College London Press, London.
- P.-A. Rosental 1999, *Les sentiers invisibles: espace, familles et migrations dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle*, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris.
- P.-A. Rosental 2004, *La migration des femmes (et des hommes) en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, «Annales de Démographie historique», 107, 1, 107-135.
- F. Rousseau 1998, *Service militaire au XIX<sup>e</sup> siècle: de la résistance à l'obéissance. Un siècle d'apprentissage de la patrie dans le département de l'Hérault*, Université Paul Valéry, Montpellier.
- O. Roynette 2000, «Bons pour le service»: l'expérience de la caserne en France à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, Belin, Paris.
- G. Sandefur 1981, *A Dynamic Analysis of Migration: an Assessment of the Effects of Age, Family and Career Variables*, «Demography», 18, 3, 355-368.
- Y. Tugault 1973, *La mesure de la mobilité. Cinq études sur les migrations internes*, INED-Presses Universitaires de France, Paris (Travaux et documents, 67).
- P.E. White 1989, *Internal Migration in the Nineteenth and Twentieth Centuries*, in P.E. Ogden, Id., 13-33.

## Riassunto

*Lo studio dell'emigrazione attraverso i registri matricolari militari*

L'analisi della mobilità geografica in Francia, nel passato è stata a lungo ostacolata dalla carenza di fonti. Questo articolo presenta una fonte relativamente nuova per lo studio delle migrazioni: i registri militari. Dalla metà del XIX secolo in poi, tutti i cambiamenti di residenza per i giovani uomini di età compresa tra i 20 e i 46 anni sono iscritti a registro. Il saggio intende descrivere la fonte e il funzionamento degli uffici preposti alla sua redazione, confrontare i risultati ottenuti con quelli di altre indagini, e illustrare il loro interesse per dar peso ai diversi aspetti sociali della mobilità. La metà delle persone incluse nei registri, effettuava più di uno spostamento fra i 20 e i 46 anni, ma quasi tutti gli indicatori e le fonti normalmente utilizzati per studiare la mobilità non sono in grado di osservare se non una sola. Questo limite deve essere superato se vogliamo affinare la nostra comprensione delle mobilità e delle sue determinanti.

## Summary

*The Study of Migration Through the Identification Military Records*

The analysis of geographical mobility in France in the past has long been hampered by the lack of sources. This paper introduces a relatively new source for the study of migration: military registers. From the mid-nineteenth century on, all changes in residence for young men aged between twenty and forty-six are recorded in the military register. We describe the source; document how it works; compare the results obtained from it with those of other surveys; and illustrate their interest for measuring various aspects of migration. Half of the individuals perform more than one migration between twenty and forty-six years old but almost all indicators and sources commonly used to study migration cannot observe more than one migration by individual. This limitation must be overcome if we are to improve our understanding of the migration process and its determinants.

*Parole chiave*

Migrazione; Ciclo di vita; Coscrizione; Francia.

*Keywords*

Migration; Life-Cycle; Conscription; France.